

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 05.04.00.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 12.10.01 Bulletin 01/41.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés : Division demandée le 12/09/00 bénéficiant de la date de dépôt du 05/04/00 de la demande initiale n° 00 04352.

⑦1 Demandeur(s) : DOLLFUS MIEG ET CIE Société anonyme — FR.

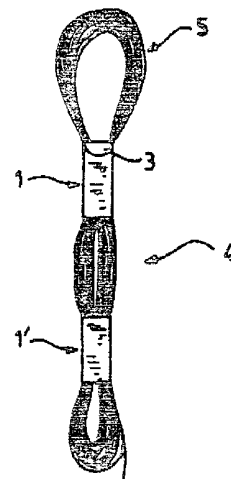
⑦2 Inventeur(s) : DEREVOGE THOMAS et GANAYE JEAN PAUL.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : ARMENGAUD AINE.

⑤4 PERFECTIONNEMENTS APPORTES A UNE ETIQUETTE POUR ECHEVETTE.

⑤7 Etiquette (1) destinée à ceinturer une échevette (4) de fils ou analogue, caractérisée en ce qu'elle comporte une partie (2) en saillie prolongée par une languette (3) rabattable à l'intérieur d'une boucle (5) de ladite échevette de manière à obtenir une séparation nette desdits fils en matérialisant de façon permanente ladite boucle et à limiter tout glissement relatif de l'étiquette par rapport à ladite échevette.



La présente invention est relative à une étiquette destinée à un assemblage de fils repliés sur eux-mêmes en plusieurs tours (ci-après, appelé une "échevette") et permettant une séparation nette de ces fils en matérialisant une boucle réalisée dans l'échevette (petit écheveau).

Selon un autre aspect de l'invention, elle vise un dispositif de support de l'échevette munie de cette étiquette assurant un gain de temps et permettant une manipulation plus aisée à l'utilisateur.

La présentation de fils de laine, de soie, de coton, etc... s'effectue généralement soit sous la forme d'une échevette maintenue en position à l'aide de deux étiquettes ceinturant cette dernière dans ses parties supérieure et inférieure, soit sous la forme de bobines ou pelotes. La présentation en échevettes permet de facilement manipuler et transporter le produit.

Lors de l'utilisation par le consommateur de ce produit, celui-ci est amené soit à retirer les étiquettes de l'échevette avant d'enrouler celle-ci sur un support du type morceau de carton ou autre avant de pouvoir commencer à travailler, soit à tirer le fil nécessaire en gardant les bagues tant que celles-ci ne tombent pas. On comprendra aisément que cette dernière étape est fastidieuse

Par ailleurs, après le retrait des étiquettes de l'échevette, les fils qui ne sont plus maintenus en place par ces dernières ont tendance à s'emmêler, ce qui ne facilite pas la tâche de l'utilisateur.

Enfin, une fois le fil enroulé sur son support de travail, il faut recopier le numéro de couleur de celui-ci, numéro qui se trouve généralement inscrit sur l'une des étiquettes de maintien de l'échevette sans quoi, lorsque les teintes de couleur sont très variées, l'utilisateur ne peut plus identifier les couleurs dont il doit se servir.

La présente invention vise donc à pallier de tels inconvénients en proposant une étiquette avec languette pour le maintien en place de l'échevette qui permet une

séparation nette des fils en matérialisant de manière définitive une boucle réalisée dans l'échevette.

L'invention vise en second lieu la combinaison de cette étiquette et de son échevette avec un archet à broder qui permet le montage du fil sur celui-ci de façon instantanée sans qu'une phase d'enroulement soit nécessaire et qui possède un porte bague destiné à supporter l'étiquette comportant la référence de la couleur de l'échevette.

A cet effet, l'étiquette destinée à ceinturer une échevette de fils ou analogue selon l'invention, se caractérise en ce qu'elle comporte une partie en saillie prolongée par une languette rabattable à l'intérieur d'une boucle de ladite échevette de manière à obtenir une séparation nette desdits fils en matérialisant de façon permanente ladite boucle et à limiter tout glissement relatif de l'étiquette par rapport à ladite échevette.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description faite ci-après, en référence aux dessins annexés qui en illustrent un exemple de réalisation dépourvu de tout caractère limitatif. Sur les figures :

- la figure 1 représente une vue plane de l'étiquette selon l'invention ;

- la figure 2 est une vue plane d'une échevette combinée à l'étiquette selon l'invention ;

- la figure 3 est une vue plane de l'archet à broder destiné à être combiné avec l'étiquette et son échevette ;

- la figure 4 est une vue plane de l'échevette montée sur l'archet à broder de la figure 3.

Si on se réfère à la figure 1, on voit que l'étiquette 1 selon l'invention présente une forme de préférence carrée ou rectangulaire et possède une partie 2 en saillie prolongée par une languette 3 en forme par exemple de champignon (ou demi-lune). Cette étiquette est destinée à ceinturer un assemblage 4 de fils repliés sur eux-mêmes en plusieurs tours ("échevette" ou petit

écheveau) et est maintenue dans cette position par tout moyen de collage. Naturellement, on peut utiliser deux étiquettes 1 et 1' pour maintenir en place ladite échevette, l'une ou les deux pouvant être des étiquettes selon l'invention.

Une fois l'étiquette montée sur l'échevette 4 (cf. figure 2), la languette 3 prolongeant la partie 2 en saillie de celle-ci est rabattable à l'intérieur de l'une des boucles 5 formée aux deux extrémités de ladite échevette de manière à réaliser de façon permanente une séparation nette des fils au niveau de cette boucle. Ladite languette sépare les deux côtés de ladite boucle formée par les fils au-dessus de l'étiquette et facilite donc l'utilisation de l'échevette.

En outre, la présence de la languette 3 permet d'éviter tout glissement involontaire relatif de l'étiquette 1 par rapport à l'échevette 4, ce qui aurait pour conséquence de désorganiser l'assemblage des fils en échevette et éventuellement la perte de celle-ci.

L'étiquette 1 associée à l'échevette 4 est destinée à être avantageusement utilisée en combinaison avec un archet 6 de support. Comme représenté sur la figure 3, cet archet se présente sous la forme d'une baguette de préférence en matière plastique ou analogue qui se termine à chacune de ses extrémités par un double-crochet 7 apte à recevoir une boucle 5 de l'échevette 4. Pour ce faire, ledit archet possède une longueur sensiblement identique à celle de ladite échevette et la matière qui le constitue est flexible de façon à faciliter le montage de ladite échevette sur celui-ci.

L'utilisation de l'archet est ainsi très simplifiée : il suffit de passer l'une des boucles 5 de l'échevette 4 dans l'un des double-crochets 7, puis de retirer les étiquettes 1 et 1' ceinturant ladite échevette et enfin de passer l'autre extrémité libre de l'échevette dans le deuxième double-crochet (cf. figure 4) en s'assurant de ne pas emmêler les fils. Ce système d'archet a donc pour

avantage de s'affranchir de l'étape qui consiste à enrouler manuellement le fil sur un support.

Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, l'archet 6 comporte, notamment dans sa partie médiane, une excroissance 8 de dimensions telles qu'elle puisse recevoir l'étiquette (1 ou 1') sur laquelle est indiquée la référence de l'échevette (numéro de couleur, longueur, etc...). Ainsi, après avoir monté l'échevette sur ledit archet, l'utilisateur enfile l'étiquette référence sur l'excroissance 8 ce qui lui permet d'identifier rapidement notamment la couleur de l'échevette avec laquelle il travaille.

Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, ladite excroissance comporte, par exemple dans sa partie inférieure, un orifice 9 destiné à accrocher les brins de fil non utilisés.

La présente invention telle que décrite précédemment offre de multiples avantages ; en particulier, l'utilisation en combinaison de l'étiquette et de son échevette avec l'archet permet un montage simplifié et de façon instantanée du fil sur l'archet sans risque de voir le fil s'emmêler.

Il demeure bien entendu que la présente invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation décrits et représentés ci-dessus, mais qu'elle en englobe toutes les variantes.

REVENDICATIONS

1 - Etiquette (1) destinée à ceinturer une
échevette (4) de fils ou analogue, caractérisée en ce
5 qu'elle comporte une partie (2) en saillie prolongée par
une languette (3) rabattable à l'intérieur d'une boucle (5)
de ladite échevette de manière à obtenir une séparation
nette desdits fils en matérialisant de façon permanente
ladite boucle et à limiter tout glissement relatif de
10 l'étiquette par rapport à ladite échevette.

2 - Echevette de fils ou analogue caractérisée en
ce qu'elle est maintenue en place par au moins une
étiquette (1) selon la revendication 1.

15

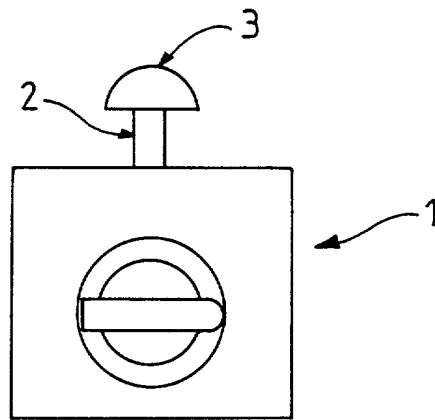


FIG. 1

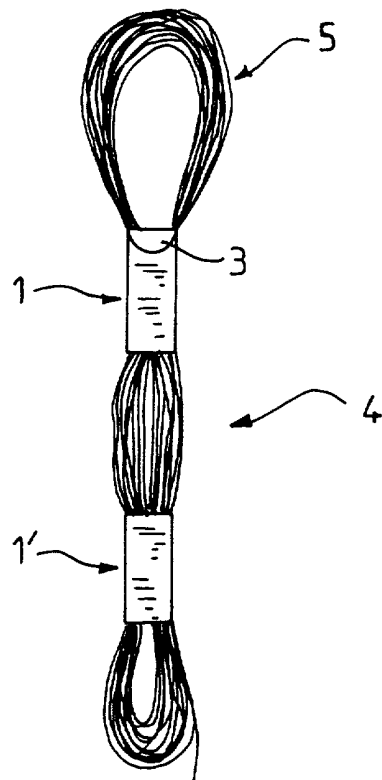


FIG. 2

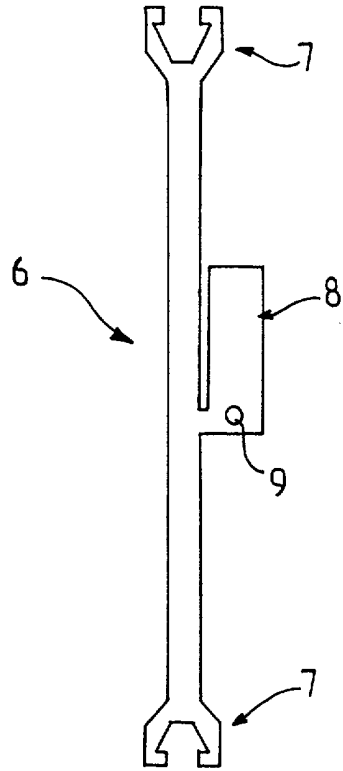


FIG. 3

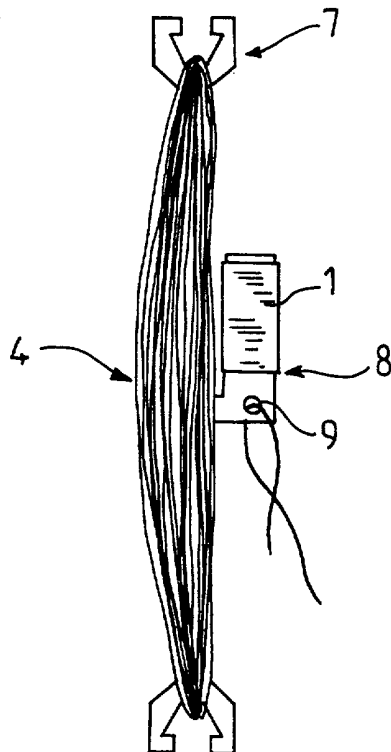


FIG. 4



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 589952
FR 0004352

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	US 2 316 657 A (J.T. WRIGHT) 13 avril 1943 (1943-04-13) * figures 5-8 * ---	1,2	B65H75/18 B65H75/06 G09F3/00
A	US 1 878 306 A (R.K. WHITTIER) 20 septembre 1932 (1932-09-20) * page 2, ligne 22 - ligne 40; figure 3 * ---	1,2	
A	DE 813 403 C (PAUL MAX BÜNGER & CO.) ---		
A	DE 817 904 C (PAUL MAX BÜNGER & CO.) ---		
A	DE 21 49 916 A (CARL PH. SCHMIDT GRAPISCHE WERKE) 12 avril 1973 (1973-04-12) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			B65H D05C B65D B65C G09F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
12 décembre 2000		D'Hulster, E	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons</p> <p>..... & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

1